

E=MOCC²

Trimestriel d'information du MOC - Hainaut

Sommaire

Décembre 2012

Infos

Présentation de la nouvelle équipe des instances du MOC HC **2**

Infos

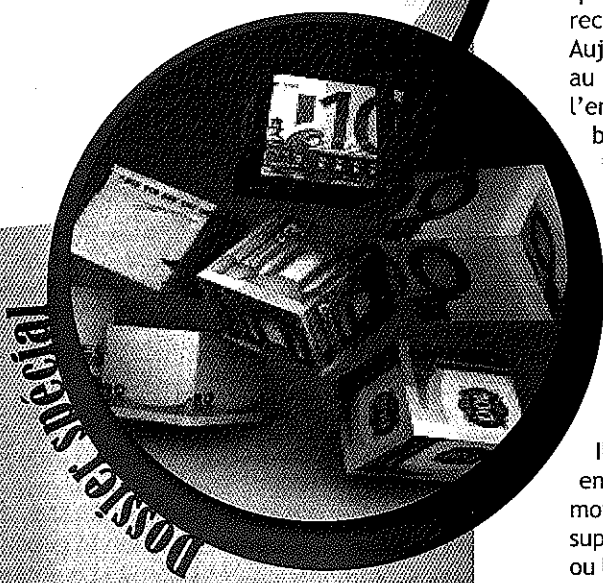
Présentation des présidents des AID et de la commission culture du MOC HC **3**

Dossier spécial

Une fiscalité équitable ? **4**

Agenda

8



Edito

En 2013, il faut la réforme du secteur financier

Une réforme d'envergure du secteur financier est une nécessité de premier ordre, la finalité étant de lutter contre la financiarisation de l'économie pour favoriser une économie au service de la satisfaction des droits fondamentaux de toutes et tous.

1. Séparer les activités de banques de dépôt de celles de banques d'affaires

Il s'agit par ce moyen d'empêcher que les fonds des déposants soient utilisés pour des activités spéculatives et de garantir de la sorte les dépôts des épargnants. En Belgique, une telle réforme du secteur bancaire a été mise à l'ordre du jour du Gouvernement fédéral. Et maintenant des actes.

2. Limiter la taille des banques

La séparation des activités bancaires de dépôt et d'affaires doit également aboutir à limiter la taille des banques. Rappelons que l'ensemble des actifs des banques « belges » pèse environ 380% du PIB national. Limiter la taille des banques, c'est également les rendre moins complexes et plus transparentes. Des pistes existent : instauration d'un plafond en terme de taille des bilans, rendre la politique de croissance des banques plus difficile en renforçant les règles prudentielles, interdire les opérations de fusion-acquisition dans le secteur, favoriser l'émergence d'une banque publique centrée sur la collecte de l'épargne publique et l'investissement dans des projets à haute valeur ajoutée sociale et environnementale

3. Réguler le « Shadow banking »

Ce système bancaire « de l'ombre » regroupe des établissements financiers (composés essentiellement de hedge funds ou de fonds spéculatifs) qui échappent à toute réglementation officielle car ne recevant pas de dépôts et ne récoltant pas d'épargne publique. Aujourd'hui, la taille de ce système bancaire parallèle représente au niveau mondial 46.000 milliards de dollars, soit 25 à 30% de l'ensemble du système financier. Une régulation de ce système bancaire parallèle est une nécessité.

4. Lutter contre les « paradis fiscaux »

Les paradis fiscaux sont des éléments essentiels de l'instabilité financière. Avec plus de 50% des transactions financières qui transitent par eux, ces « paradis fiscaux » contribuent à la constitution d'un manque à gagner fiscal de l'ordre de 1 à 1,5% du PIB de chaque Etat membre de l'Union européenne. Enfin, le lien entre ces « paradis fiscaux », le blanchiment d'argent « sale » et la criminalité financière organisée n'est plus à démontrer.

5. Instaurer une taxe sur les transactions financières

Il s'agit, d'une part, de lutter contre la spéculation financière en rendant les activités les plus spéculatives plus chères et donc moins attractives et d'autre part de générer des recettes fiscales supplémentaires qui pourraient alimenter le budget européen et/ou les budgets nationaux. Cette TTF pourrait rapporter 57 milliards d'euros par an pour un budget européen de 130 milliards. Avec un taux de 0,1% sur les actions et obligations et de 0,01% sur les produits dérivés et structurés, une telle taxe toucherait 85% des transactions financières.

Dominique Geeroms,
Secrétaire fédéral du MOC Hainaut Centre

E=MOC²

Présentation de la nouvelle équipe des instances du MOC Hainaut Centre



Franco Scardino
Président du MOC HC

Né en 1948, Marié, 2 enfants et 2 petites filles. Arrivé en Belgique en 1956. En 1964, fait partie de la jeunesse JOC de Flénu; par la suite, militant et président régional jusqu'en 1973.

De 1973 à 75 : Permanent régional de la fédération Mons Borinage. De 1975 à 78 : Permanent national et responsable de la JOC Immigrée. Militant aux Equipes Populaires depuis 1980 dans le groupe de base de Jemappes (avec des anciens de la JOC) qui s'est transformé en groupe local philo.

Membre du groupe théâtre des E.P. , la pièce «Pecorino- Charbon - Rita Hayworth» est notre fleuron et grâce à la CSC de Mons La Louvière, nous avons pu la jouer en 2007 dans la région de Pescara en Italie. Rentré dans l'enseignement en 1982, je deviens délégué syndical CSC de 1985 à 1991.

En parallèle :

- Engagement politique local
- Engagement dans les associations italiennes et plus particulièrement dans l'association de ma région natale «La Puglia»

Actuellement, sur le plan professionnel :

- Directeur depuis 1991 d'une école secondaire professionnelle et technique à l'Institut de la Providence à Anderlecht.

Mon fil rouge durant toute ma vie : l'éducation, la formation et l'action à partir des faits de vie avec la méthode enseignée à la JOC : «Voir - Juger - Agir». Cette dialectique est l'outil indispensable pour les travailleurs d'une prise de conscience collective des situations qu'ils vivent et d'une mise en marche d'une solidarité locale, régionale et internationale. Je suis retraité depuis le 1er juillet 2011.



Marc Maeschalck
Vice Président du MOC HC

Professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL), Vice-Président de l'Institut Supérieur de Philosophie, Président du pôle Juridique de théorie du droit.

Marc partage son temps

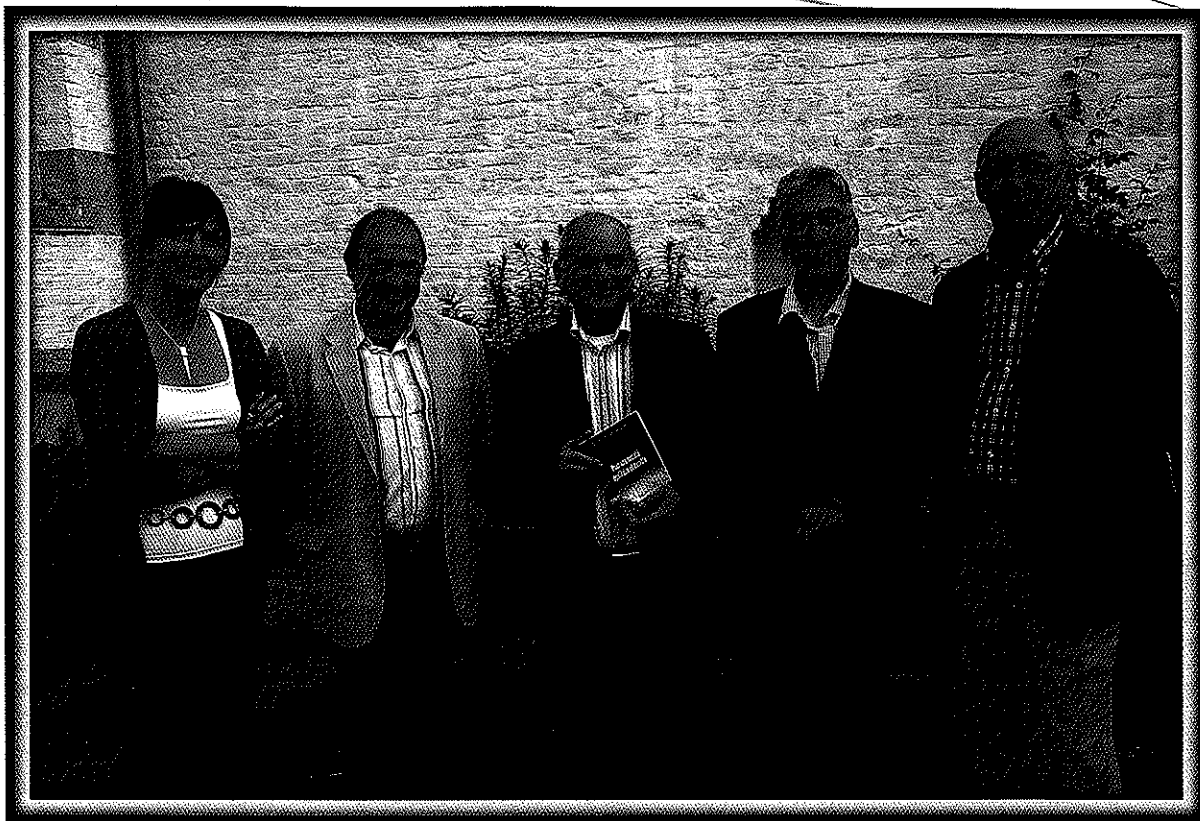
professionnel entre une équipe de recherche universitaire sur la gouvernance démocratique, l'enseignement de la philosophie et des formations dans le milieu de l'action sociale. Marc est aussi père de trois enfants. Il aime la poésie caraïbéenne de Derek Walcott et la pensée militante de Franz Fanon. Il a milité en Haïti où il a collaboré au lancement de l'Institut Karl Lévêque. Marc est auteur de nombreux livres dont Jalons pour une nouvelle éthique, Philosophie de la libération et éthique sociale (1991), Travail pour tous, Démagogie ou réalisme ? (1996), Déminons l'extrême droite (2005) avec Christian Boucq et Nouvelle critique sociale, Europe-Amérique Latine, Aller-Retour (2011) avec Alain Loute.



Geneviève Debunne
Vice Présidente du MOC HC

- Juillet 1968 : Naissance à Mons
- 1970-1974 : Découverte de l'Algérie et de sa culture
- 1975-1987 : école des Ursulines à Mons (Latinsciences économiques-langues)

- 1987-1992 : Université Mons Hainaut : Psychopédagogie
- 1993 : travail dans le secteur de l'Aide à la jeunesse
- 1994 : entrée dans le conseil d'administration de l'ASBL Bébé bulle (service d'accueillantes conventionnées)
- 1994 : chef de projet à « La grenouillère » (création d'un espace d'accueil des enfants dont les parents travaillent dans le secteur Marchand. Capacité : 84 enfants 3-12 ans, 24 enfants 0-3 ans) , à Quaregnon (projet CNE-Setca)
- 1994-1998 : formation thérapeute familial en analyse systémique au GRFTS à Mons
- 1996-2006 : déléguée syndicale CNE dans une institution de l'Aide à la jeunesse
- 1996-2012 : - Formatrice à Jeunesse et Santé : baby sitting, formation garde d'enfants malades pour la mutuelle chrétienne
- Cours à l'école de promotion sociale de Vie Féminine pour accueillante d'enfant et auxiliaire à l'enfance (communication, déontologie, législation, travail d'équipe,...)
- Coordinatrice pédagogique d'un service de l'Aide à la jeunesse (2003)
- Membre du CA de l'ASBL Bébé bulle (présidente depuis 2005)



Présentation des présidents des AID et de la commission culture du MOC Hainaut Centre



Ghislain Dethy
Président des AID
du MOC HC

Né le 8/8/1954 à Boussu, j'ai effectué en 1977 un stage (3ème année Ecole Sociale) au Service formation de la CSC Mons-Borinage. Durant ce stage j'ai participé activement à l'occupation de l'usine SIEMENS à Baudour. Mon sujet de

mémoire a porté sur la formation des délégués et militants syndicaux. De 1978 à 1980 Service Civil effectué au sein du MOC de Mons-Borinage où j'ai essentiellement coordonné les activités de la 1ère année de l'ISCO (suivi des SG etc). C'est durant cette période que j'ai participé aux activités liées à l'occupation de l'usine SALIK à Quaregnon. De 1980 à 1984 Je travaille comme AS dans une Institution relevant de l'OPJ et c'est durant cette période que je fais la FOPES. De 1984 à 1989, je coordonne une agence conseil du secteur l'Economie Sociale dans laquelle la CSC Mons-Borinage est impliquée. C'est durant cette période que nous accompagnons des travailleurs victimes de la fermeture des Laminiers de Jemappes. Ces travailleurs étaient porteurs de projets en vue de leur réinsertion professionnelle. En 1989 je deviens Permanent Interprofessionnel au sein de la CSC M/B où je vais occuper différentes fonctions, notamment responsable du Service Formation durant une dizaine d'années. En 1990 je deviens (et suis toujours) membre du Bureau et Vice-Président du CSIR HNFK (Conseil Syndical Interrégional du Hainaut/Nord Pas de Calais/ Flandre Occidentale et Kent). Je m'implique donc dans des projets de coopération syndicale transfrontalière. Je suis mandaté par le CSIR au sein du Comité de Pilotage d'EuresChannel (structure qui est chargée par la Commission européenne d'encadrer les initiatives liées à la mobilité sociale transfrontalière). Durant cette période je travaille également sur des projets de coopération syndicale transnationale (Comités d'Entreprise européens - Projets avec l'UGTM au Maroc etc...) En 2004, je deviens Coordinateur des Cellules de Recon-

version au niveau wallon. Depuis 1982, je représentais la CSC dans les différentes Cellules de Reconversion qui ont malheureusement vu le jour dans la sous-région de Mons/Borinage et du Centre. Ces Cellules sont mises en place pour accompagner les travailleurs victimes de licenciement collectif dans leurs projets de réinsertion professionnelle. En 2004 un décret wallon reconnaît officiellement un « droit à la reconversion » pour les travailleurs victimes de licenciement collectif. Ce décret a permis à la CSC de désigner un coordinateur wallon pour participer à la gestion et au développement de cet outil « unique en Europe ». Ce sera très probablement la dernière fonction que j'exercerai (jusqu'en 2014) au sein de l'organisation syndicale.



Henri Cammarata
Président Commission-
Culture MOC HC

Né en 1946 en Sicile, je suis arrivé six mois plus tard à la cité cosmopolite à Quaregnon-Rivage. Le bouillon des immigrés et l'école du charbonnage ont influencé à jamais mes tendances sociales. Après mes études

en sciences sociales à Mons, je devenais en 1967 employé à l'Union Nationale Chrétienne des Pensionnés. Engagé au Mouvement Ouvrier Chrétien en 1969, je passais, après quelques rebondissements, les portes du petit monde culturel montois. Suite à l'appel aux progressistes par Léo Collard, je me suis investi, dans les années 70 dans la politique active à l'UDP (Union Démocratique et Progressiste). J'ai milité ensuite au PSC. Je suis avant tout un « accro » à l'expression culturelle sous toutes ses formes. Je suis personnellement convaincu du potentiel de créativité et d'innovation qui sommeille en chaque citoyen. Engagé de longue date et humaniste convaincu, je me bats pour une culture accessible à tous.

Que la course au profit expire pour que la planète respire...

Ca vous inspire ?

Vous voulez agir ou réagir :
www.ciep.be, onglet «campagnes» ou
par voie postale
CIEP, chaussée de Haecht 579
1030 Bruxelles

Une fiscalité équitable ?

C'est à ne plus rien comprendre. D'un côté, on nous répète que les citoyens belges croulent sous des impôts totalement excessifs. De l'autre, on nous annonce semaine après semaine que de riches hommes d'affaires français s'installent en Belgique pour payer moins d'impôts. Alors, la Belgique est-elle un enfer ou un paradis fiscal? Et si elle était simplement le pays de l'injustice fiscale... Le revenu du travail d'un ouvrier ou d'un employé y est par exemple davantage imposé que le revenu tiré par un propriétaire bailleur de ses immeubles. Une PME verse généralement plus d'impôts relativement à ses bénéfices qu'une multinationale qui profite d'une ingénierie fiscale. Ce ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

L'impôt, c'est quoi, et qui le paye ?

Dans les comparaisons internationales, les chiffres présentés englobent généralement la fiscalité (l'impôt) et la parafiscalité (les cotisations sociales perçues sur les salaires). Ce qui permet de conclure que la Belgique est un pays où les citoyens sont très imposés, puisque l'on compare des pays où la sécurité sociale n'existe pas (et où seuls les citoyens fortunés peuvent se payer une couverture sociale en faisant appel à des assurances privées, comme aux Etats-Unis) et des pays, comme le nôtre ou les pays scandinaves, qui disposent d'une protection sociale solidaire très forte.

Cotisations sociales ?

Les cotisations sociales ne sont pas des impôts car les recettes qu'elles génèrent retournent directement à la sécurité sociale, et non au budget de l'Etat. Elles sont exclusivement dédiées à la protection sociale des travailleurs (salariés et indépendants) et à leurs familles (pensions de retraite, indemnités de maladie et d'invalidité, remboursement des soins de santé et des frais hospitaliers, allocations familiales, allocations de chômage). Le système est basé sur la solidarité : les travailleurs payent les retraites des actuels pensionnés, les personnes en bonne santé payent pour les malades ou invalides, etc.

Différentes formes d'impôts

- L'impôt des personnes physiques (IPP) est l'impôt sur le revenu du travail : chaque contribuable qui bénéficie d'un revenu minimal, est tenu de le payer. Cet impôt est progressif : le taux de taxation augmente avec le niveau de revenu, en fonction de différentes tranches. Cette pro-

gressivité est mise à mal par la suppression des taux les plus élevés (ceux au-delà de 50%) et par le recours systématique et cumulatif aux déductions fiscales de toutes formes, qui permettent de réduire l'impôt dû.

- Les consommateurs payent de l'impôt sur leurs achats: cet impôt indirect est constitué essentiellement de la TVA, perçue sur l'ensemble des biens et services, mais aussi des accises sur l'alcool ou les cigarettes.
- Les citoyens payent aussi un impôt communal et provincial, variable selon leur lieu d'habitation : les centimes additionnels (pourcentage calculé sur l'IPP) varient de 8,5% à Charleroi, à 5,7% à Waterloo et 0% à Knokke.
- Un impôt est perçu sur les revenus du patrimoine (capital), qu'il soit immobilier (propriétés mises en location) ou mobilier (épargne, dividendes, etc.). Mais cet impôt est très inférieur à l'impôt sur le revenu professionnel payé par les travailleurs et il n'est pas progressif : les plus gros patrimoines se voient appliquer un taux d'impôt identique à celui qui est pratiqué sur les plus petits.

Contrairement aux pays voisins, les actionnaires belges ne payent pas d'impôt sur les plus-values réalisées lors de la revente de leurs participations. De plus, aucun impôt spécifique n'est prélevé sur les plus grandes fortunes.

Impôt des sociétés (ISOC)

Les entreprises sont soumises à l'ISOC qui varie selon les bénéfices générés. Mais un arsenal de mesures permettent aux sociétés de limiter leur contribution au budget de l'Etat. Ce sont les plus grosses sociétés qui ont recours à ces dispositions, pour parfois ne payer qu'un impôt dérisoire !

Pourquoi les sociétés paient-elles si peu d'impôts ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le taux d'imposition effectif moyen des entreprises est passé de 19,9% en 2001 à 11,8% en 2009. Le moins qu'on puisse dire est qu'on est largement en dessous du taux d'imposition légal, qui est de 33,99%. Si les entreprises payaient ne fût-ce qu'un taux de 20%, les pouvoirs publics auraient perçu plus de 7 milliards de recettes supplémentaires... A titre d'exemple, la filiale financière d'ArcelorMittal, ArcelorMittal Finance Belgium, n'aurait payé aucun impôt sur les bénéfices engrangés en 2010.

LISOC est en proie à un nivellement par le bas et les grandes entreprises, grâce à des mesures d'ingénierie fiscale, échappent aujourd'hui largement à l'impôt. Parmi les mécanismes dont bénéficient les entreprises figure la déductibilité des intérêts notionnels. Les intérêts notionnels sont une mesure de déductibilité accordée à une entreprise qui veut investir et, pour cela, utilise ses fonds propres au lieu d'avoir recours à l'emprunt. L'effet retour promis était qu'une telle mesure générerait de l'emploi. Or, rien n'est moins sûr. Les estimations, notamment de la Banque nationale, évoquent quelques trois mille emplois créés. Mais vu l'investissement de l'Etat dans ces mesures, le prix de ces emplois est véritablement énorme pour les finances publiques.

Des corrections sont indispensables en matière de fiscalité des entreprises. Sinon, à terme, l'impôt des sociétés ne jouera plus aucun rôle ni dans l'apport de recettes à l'Etat ni dans la redistribution. Durant la campagne électorale française, même le candidat Sarkozy a affirmé que la situation était devenue indécente et qu'il fallait mettre en place un taux d'imposition minimum pour les sociétés. En Belgique, la droite considère que l'idée est stupide et elle l'a enterrée en quelques heures lors du contrôle budgétaire du printemps 2012. Indéfendable selon elle !

La correction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises devrait prendre les formes suivantes :

- La déduction des intérêts notionnels doit être revue pour introduire des limites plus strictes, tant pour les grandes entreprises que pour les PME.
- Un taux minimum d'imposition doit être fixé sur les bénéfices des sociétés. Il est indécent que l'ingénierie fiscale permette à des entreprises d'échapper totalement à l'ISOC.
- Le système des revenus définitivement taxés (RDT) doit être durci. Ce mécanisme consiste à ne pas taxer les revenus réalisés par une entreprise et qui ont déjà été imposés dans un pays tiers. Le régime belge, très favorable en matière de revenus définitivement taxés, est l'un des moyens que les grandes entreprises établies en Belgique utilisent pour échapper à l'impôt.
- Une harmonisation des taux d'impôts des sociétés au niveau européen est indispensable. Elle doit permettre de stopper le nivellement par le bas et la concurrence fiscale entre les Etats.

La Belgique, un enfer fiscal ?

Votre revenu est de 40.000€ (salaire annuel imposable), vous payerez en moyenne 14.000€ d'impôts, alors que, pour une rentrée équivalente, un rentier ou un spéculateur ne paiera que 9.200€.

« L'enfer fiscal » tant décrié est en réalité un paradis fiscal pour ceux qui ont d'importants revenus immobiliers ou mobiliers (issus de placements financiers). Bernard Arnault et des milliers d'autres exilés fiscaux ont bien compris l'intérêt de la Belgique !

Pourquoi l'IPP est inégalitaire en Belgique ?

Différentes raisons expliquent cette inégalité.

- La progressivité de l'impôt, un des principes de base de la redistribution des richesses, a été supprimée pour les tranches supérieures de revenus.

Le barème progressif

Revenu imposable	Taux marginal
0 - 7.560€	25%
de 7.560€ - 10.760€	30%
de 10.760€ - 17.920€	40%
de 17.920€ - 32.860€	45%
32.860€ et plus	50%

Source : Les tranches de l'impôt des personnes physiques (2009).

Auparavant, le % d'imposition des hauts revenus était entre 52,5% et 55% (supprimé en 2002 par la réforme fiscale du ministre Reynders) et jusqu'à 62,5% pour les tranches les plus élevées (supprimé en 1980 par le gouvernement Martens-Gol).

- Les revenus mobiliers ne sont pas globalisés : l'impôt n'est pas calculé sur base du total des revenus, mais de manière différenciée et à des taux nettement plus favorables pour les revenus financiers.
- Les déductions fiscales (épargne-pension, travaux de rénovation, titres-services...) et les avantages fiscaux de toute nature (% de voitures de société le plus élevé d'Europe) bénéficient principalement aux moyens et hauts revenus, et diminuent de facto leur taux d'imposition.
- De nombreux indépendants choisissent de créer une société : ainsi la majorité de leurs revenus sont soumis à l'ISOC, plus avantageux que l'IPP.
- Lors de vente d'actions, aucune taxe n'est payée sur les plus-values. La Belgique est un des seuls pays européens à ne pas appliquer d'impôt sur ce type de revenus.
- La fraude et l'évasion fiscales sont principalement pratiquées par des personnes qui dis-



Pour la femme de ménage
d'Albert Frère, oui.
Pour Bernard Arnault, 1^{ère} fortune
de France, non !

posent déjà de hauts revenus et qui bénéficient de conseils de fiscalistes avisés pour réaliser des montages fiscaux leur permettant d'éluider ou de diminuer fortement leurs impôts. Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales n'est possible qu'avec une levée effective du secret bancaire.

- Il n'y a plus de péréquation cadastrale depuis 1975, les revenus immobiliers sont donc taxés sur la valeur des biens en 1975 et non sur les loyers réellement perçus actuellement.
- Aucun impôt sur la fortune (ISF) n'est perçu en Belgique.
- La législation belge n'est pas adaptée à une perception correcte des droits d'enregistrement et de succession.
-

Tout cela fait de la Belgique un paradis fiscal pour les riches. Le déséquilibre entre la taxation des revenus du travail et ceux du capital doit donc être corrigé en profondeur.

Des pistes pour corriger l'injustice fiscale

Avec le Réseau pour la Justice Fiscale¹, le MOC revendique notamment :

- la levée complète du secret bancaire et la mise en place d'un cadastre des revenus mobiliers et immobiliers pour taxer correctement l'ensemble des revenus et lutter plus efficacement contre la fraude fiscale ;
- l'instauration d'un impôt sur la fortune (impôt progressif de 1 à 3% sur les fortunes de plus d'un million d'euros, hors habitation propre) ;
- la taxation des plus-values, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens.

Le calcul de l'impôt traite-t-il de manière juste et égalitaire les hommes et les femmes ?

À partir du moment où l'impôt se calcule à la fois sur les revenus et sur le ménage comme unité de base, il court le risque de reproduire, voire d'aggraver les inégalités entre les hommes et les femmes.

En effet, les inégalités de revenus entre hommes et femmes, qu'il s'agisse de revenus professionnels ou d'allocations sociales, restent importantes. Les femmes bénéficiant en moyenne de moindres revenus devraient donc proportionnellement payer moins d'impôts (principe de la dégressivité de l'impôt). Pourtant, les taux moyen d'imposition des femmes et des hommes sont très proches (cfr. Tableau). Cette asymétrie entre les revenus favorise aussi la prise en charge des déductions fiscales admises par celui qui a les revenus les plus élevés, la plupart du temps, l'homme.

Pourcentage du taux d'imposition en fonction du revenu moyen selon le genre

	Femmes	Hommes
Revenu moyen	63	100
Taux d'imposition moyen	22,4%	23,4%

Source : Thérèse Meunier, *Avis sur les déductions à l'impôt des personnes physiques*, 5 janvier 2003.

Par ailleurs, les couples mariés ou cohabitants légaux sont imposés conjointement, mais selon des mécanismes qui augmentent la pression fiscale sur les conjointes travailleuses et qui l'allègent sur les époux pourvoyeurs uniques de revenus. Plus précisément, le « quotient conjugal », mesure qui permet d'attribuer fictivement 30% des revenus à un-e conjoint-e à charge, concerne dans 98% des cas des contribuables masculins. L'objectif affiché de la mesure était de soutenir les familles. Or en réalité, cette mesure bénéficie

principalement aux familles à hauts revenus et aux ménages de pensionnés, plutôt qu'aux familles à faibles et moyens revenus avec enfants (sans parler des familles monoparentales qui ne sont évidemment pas concernées). Ce « soutien » augmente aussi en proportion des revenus déclarés (même s'il est plafonné à 9.180€) mais ne donne pas lieu à un crédit d'impôt : c'est donc un mécanisme anti-redistributif.

Une réforme en profondeur de la fiscalité pour diminuer les effets de genre, voire les corriger, est souhaitable. Comme pour la sécurité sociale, une des pistes à suivre est l'individualisation des droits. Une réforme dans ce sens consisterait à considérer et faire valoir les droits propres de chaque contribuable plutôt que de fonctionner par des mécanismes de transfert de droits au sein des couples. En effet, à l'époque où l'on peut mettre fin à un mariage ou à une cohabitation légale de manière unilatérale, doit-on encore tellement tenir compte des différents modes de vie en commun ? Le quotient conjugal devrait donc aussi laisser place à un système qui améliore l'autonomie économique des femmes, notamment quand elles rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Enfin, toute réforme vers une fiscalité plus juste doit aussi atteindre des améliorations en matière d'égalité réelle entre les sexes.



¹ www.lesgrossesfortunes.be

Taxer la malbouffe = une solution ?

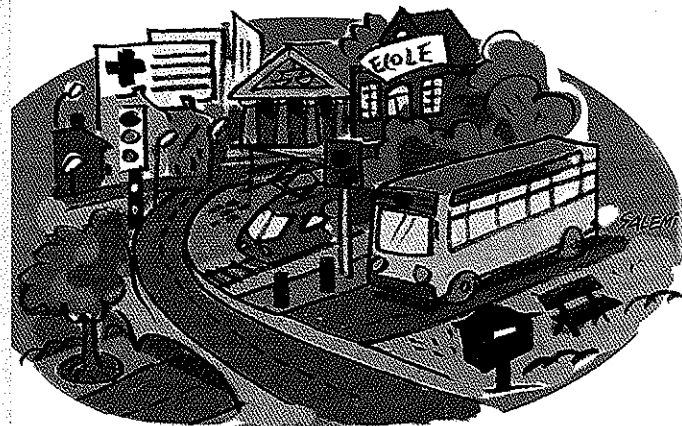
Parmi les mesures fiscales en débat, l'augmentation de la TVA sur certains produits de consommation est une piste régulièrement évoquée. Comme une manière d'engranger des moyens supplémentaires, pour – par exemple – financer une partie de la sécurité sociale. En ciblant des produits à taux élevé de graisses saturées notamment, certains y voient aussi un moyen de changer les comportements. Ces velléités de taxer la malbouffe – prises isolément – résonnent toutefois comme une fausse bonne idée.

« Nos systèmes alimentaires rendent les gens malades », signale Olivier De Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Au Nord, la pléthore de pilules aminçissantes, de méthodes d'accompagnement à la perte de poids, de messages d'attention à nos styles de vie dit l'ampleur du problème. Mais cette profusion se limite à une série de remèdes médicaux qui ne s'attaquent pas aux « problèmes systémiques » à l'origine de la « mauvaise nutrition ».

De l'avis du Rapporteur spécial, il y a bien d'autres actions à mener. Dans un récent rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (mars 2012), il en identifie cinq : taxer les produits préjudiciables à la santé ; réglementer les aliments riches en graisses saturées, en sel et en sucre ; mettre un frein à la publicité pour la malbouffe ; réviser les subventions agricoles peu judicieuses qui rendent certains ingrédients moins chers que d'autres et soutenir la production alimentaire locale pour que les consommateurs aient accès à des aliments sains, frais et nutritifs.

La Une des médias s'est surtout emparée de la proposition relative à la taxation des produits préjudiciables à la santé. Une mesure qu'expérimente le Danemark sur certains produits alimentaires comme les confiseries, les aliments avec haut taux de graisses saturées. Et qui suscite sinon l'accueil mitigé, le débat. Ne serait-il pas logique de réduire aussi la taxation qui touche les fruits et légumes ? N'y a-t-il pas lieu d'agir progressivement afin de permettre aux consommateurs d'adapter leurs comportements ? Ne serait-il pas plus profitable d'informer le consommateur, de le sensibiliser à la problématique de la malbouffe plutôt que de sanctionner ses achats ? N'est-ce pas pénaliser le bout de la chaîne – le consommateur lambda – sans atteindre le cœur de la production : l'industrie agroalimentaire ? N'est-ce pas défavoriser plus encore les plus pauvres qui consacrent une part importante de leur revenu à l'alimentation ? N'est-ce pas aboutir à une augmentation des achats des produits taxés dans les pays limitrophes – plus favorables financièrement ?

Une lecture plus approfondie du rapport d'Olivier De Schutter permet de remarquer que le prix – s'il n'est pas à négliger – n'est pas le seul facteur en jeu. Et de loin. D'autres mesures s'imposent, pour « refaçonner les systèmes agroalimentaires ». « En 2010, les entreprises américaines ont dépensé 8,5 milliards de dollars en publicité pour de la nourriture, des confiseries et des boissons non alcoolisées, alors que 44 millions de dollars avaient été budgétés pour le principal programme d'alimentation saine du gouvernement américain », rappelle-t-il. Il y a donc des priorités à changer, voire un renversement de logique à opérer sur le terrain du – super – marché.



Et finalement, à quoi sert l'impôt ?

Nous attendons d'un État moderne qu'il assure à ses citoyen-ne-s un cadre de vie de qualité, un environnement épanouissant, un espace public où chacun-e a sa place et se sent en sécurité. En Belgique, nous avons à notre disposition :

- un système d'enseignement obligatoire qui est, à peu de choses près, gratuit;
- des moyens de transport public accessibles;
- un aménagement des villes et des villages qui propose des fonctions collectives variées;
- une sécurité des biens et des personnes globalement garantie, grâce à notre système judiciaire et policier, aux services de secours et à la protection civile.

Certes, tout cela est améliorable, mais on doit bien reconnaître que nous disposons d'une organisation de la vie en société bien meilleure que dans beaucoup d'autres endroits de la planète et que cette qualité de vie est principalement due au système de redistribution des revenus par l'impôt.

Au MOC, nous sommes de fervents partisans de ce système, même s'il y a un besoin urgent de le rendre plus équitable et plus lisible pour l'ensemble des citoyens. C'est une condition nécessaire pour lui redonner sa pleine légitimité, et pour assurer à tous un avenir juste et durable.

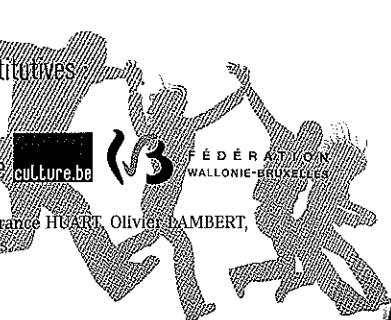


Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, Les Equipes Populaires, la JOC et JOCF.

Ce dossier a été réalisé par le CIEP (Mouvement d'éducation permanente du MOC), avec le soutien de



Remerciements à Thierry JACQUES, Thierry DOCK, Monique VAN DIEREN, Cécile DE WANDELEER, Catherine DALOZE, Françoise HEURT, Olivier LAMBERT, Nicole TINANT • Illustrations : Fotolia et Salemi • Editrice responsable: V. DELVAUX, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles



agenda

25 janvier 2013

Voeux du MOC Hainaut centre

Nous vous invitons cordialement aux voeux du MOC Hainaut Centre qui auront lieu à 18h30 au MOC Hainaut Centre
Rue M. Bervoets 10
7000 Mons
Renseignements : MOC HC 065/35.39.63.

1er février 2013 et 4 mars 2013

Séances d'info: «En route vers les métiers d'aide à la personne»

au MOC : Rue marguerite Bervoets, 10 à 7000 Mons
Module Préformation aide soignante - aide familiale. Cette formation propose:

- Remise à niveau en français et mathématiques
- Découverte du métier d'aide soignant
- Développement de l'autonomie et de la motivation
- Méthodes de travail

Renseignements et inscriptions
Chantal WERY
065/39.93.30

7 février et 21 février 2013

Séances d'info: «Graines de Vie»

au jardin biologique , place Caffet,6 à 7100 Haine St Paul.

Formation de remobilisation socio professionnelle qui vise à préparer son emploi et à augmenter sa qualité de vie.

Renseignements et inscriptions
Chantal WERY
065/39.93.30

9 mars 2013

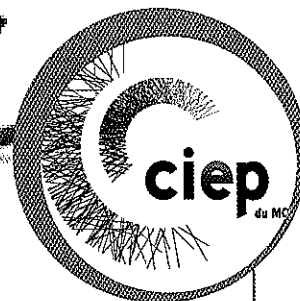
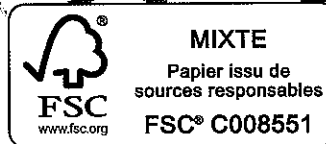
Début de la 12 ème saison de cours de jardinage biologique du samedi

au jardin biologique , place Caffet,6 à 7100 Haine St Paul.

Formation essentiellement pratique qui vous permettra d'acquérir toutes les techniques culturales de base pour démarrer votre potager Bio.

Renseignements et inscriptions
Philippe Coumans
064/23.80.23 ou 0496/ 97 93 18

Bonne
année
2013



Editeur responsable :
Dominique Geeroms - CIEP - MOC Hainaut Centre
Rue M. Bervoets 10 - 7000 Mons - Tél.: 065/35 39 63
Fax : 065/40 29 09 - E-mail : ciep@ciep-hainautcentre.be

Bureau de dépôt : Mons 1

Avec le soutien de
la Communauté Française
Service Education Permanente

